



4B - Former des examinateurs-correcteurs DELF-DALF : habilitation (2/2)

RABIN, Marie

Chargée de programme au département évaluation et certifications du CIEP

Domaine

Évaluer

Public

Ce parcours, constitué de deux modules (A 101 et A 201), s'adresse uniquement à des responsables et chargés de mission pédagogique, directeurs des cours, attachés de coopération, formateurs de formateurs susceptibles d'intervenir dans le dispositif d'évaluation DELF-DALF et désignés, à l'étranger, par le responsable du service de coopération et d'action culturelle ou, en France, par le responsable d'un centre agréé par le rectorat.

Prérequis

Ce module est ouvert uniquement aux personnes titulaires d'une habilitation d'examineur-correcteur DELF-DALF en cours de validité et justifiant d'une expérience de l'évaluation des épreuves orales et écrites des DELF-DALF.

L'habilitation de formateur couvrira nécessairement les niveaux précédemment obtenus lors de l'habilitation d'examineur-correcteur.

Afin que les participants tirent le meilleur profit de la formation, une maîtrise de la langue française correspondant au minimum au niveau B2 du CECRL est requise.

Objectif général

À l'issue du module, tous les participants auront acquis les compétences pour élaborer et animer certaines activités de découverte (des descripteurs du CECRL, des épreuves des DELF-DALF) et d'évaluation (de productions écrites ou orales). Ils pourront ainsi démontrer leur capacité à animer un module de formation DELF-DALF et à gérer les échanges au sein du groupe d'examineurs-correcteurs afin de parvenir à un consensus lors de l'harmonisation des évaluations.

Présentation du module

Les participants seront amenés à renforcer leurs connaissances des critères d'évaluation des épreuves des DELF-DALF. Une attention toute particulière sera portée à l'étude des comportements de l'examineur, du correcteur et du formateur.

Les futurs formateurs pourront s'approprier les outils conçus et délivrés par le CIEP pour les formations d'habilitation et mener un travail réflexif sur leurs propres pratiques d'évaluateur.

Modalités de travail

Une attestation d'habilitation de formateur d'examineurs-correcteurs des épreuves du DELF-DALF sera délivrée par le CIEP. La délivrance de cette attestation est soumise à la ponctualité des participants, à leur participation active à l'ensemble de la formation, à la pertinence des activités élaborées et à la qualité des animations réalisées pendant la formation ainsi qu'aux résultats obtenus au test individuel final d'habilitation de formateur. L'habilitation repose sur une décision du CIEP, en coordination avec le responsable de la gestion centrale du DELF-DALF du pays d'exercice, ou, le cas échéant, avec le responsable du centre d'examen en France. Elle est valable cinq ans et permet d'exercer dans le cadre des sessions organisées par les centres d'examen DELF-DALF en France et à l'étranger. La durée du module est de 15 heures (9 séances de 1h40).



Compétences visées

Cette formation vise l'acquisition de connaissances et la maîtrise de compétences nécessaires pour animer des formations d'habilitation pour les examinateurs-correcteurs des DELF-DALF.

Contenus prévisionnels des séances

Séance 10 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B1 (2)

Séance 11 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B2 (1)

Séance 12 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DELF B2 (2)

Séance 13 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C1 (1)

Séance 14 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C1 (2)

Séance 15 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C2 (1)

Séance 16 : Former les examinateurs-correcteurs à la correction et l'évaluation des épreuves collectives et individuelles du DALF C2 (2)

Séance 17 : Établir le guide des bonnes pratiques du formateur (définir les critères de qualité d'un stage de formation). S'approprier les modalités d'organisation d'un stage local et les procédures d'habilitation. Découvrir les outils, activités et ressources à disposition du formateur.

Séance 18 : Faire le bilan de la formation. Effectuer le test final d'habilitation du formateur.

Bibliographie

Conseil de l'Europe / Conseil de la coopération culturelle / Comité de l'éducation / Division des langues vivantes. Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Paris : Didier, 2001, 190 p.

MÈGRE Bruno, RIBA Patrick. Démarche qualité et évaluation en langues. Paris : Hachette, 2015 (F nouvelle formule).

TAGLIANTE Christine. L'évaluation et le cadre européen commun. Paris : CLE International, 2005, 207 p. (Techniques et pratiques de classe).

VELTCHEFF Caroline, HILTON Stanley. L'évaluation en FLE. Paris : Hachette, 2003, 143 p. (F nouvelle formule).